

**Compte-rendu  
Comité Local de Cohésion Territoriale du Maine-et-Loire  
lundi 14 novembre 2022**

Le lundi 14 novembre 2022, Monsieur le Préfet Pierre Ory a présidé le Comité Local de Cohésion Territoriale du Maine-et-Loire, réunissant :

- collectivités (Département, Région, EPCI, associations des maires),
- acteurs de l'ingénierie territoriale (ADEME, AURA, CAUE, CEREMA, SIEM),
- services de l'État (préfecture, sous-préfets, DDT),
- parlementaires.



## **Introduction**

Le préfet accueille les participants en les remerciant de leur présence pour ce troisième Comité Local de Cohésion Territoriale du Maine-et-Loire (CLCT 49), en rappelant que le CLCT 49 a été installé en 2020, année de création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Il évoque les priorités territoriales et les modalités d'intervention de l'ANCT dans le département. En termes de structuration, il indique que l'ANCT s'appuie sur des délégations locales (une par département) avec un délégué territorial – le préfet – et un délégué adjoint – le DDT en Maine-et-Loire. Cette structuration s'appuie sur un écosystème territorial incluant les services de l'État, les opérateurs (Cerema, ANAH, ANRU, etc) et les collectivités.

Le CLCT permet de faire vivre cette collégialité. Celui-ci est donc l'occasion d'un moment privilégié de dialogue entre les partenaires pour faire le bilan des actions engagées et réfléchir collectivement aux améliorations à apporter à l'offre d'ingénierie et d'accompagnement de projets à apporter.

### **1. Bilan 2022 de l'ANCT 49 (voir diaporama)**

M. Pierre-Julien Eymard, directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire, précise les modalités de saisine de la délégation locale de l'ANCT 49, qui se trouvent également sur le site internet des services de l'Etat :

Il fait ensuite part du bilan des actions conduites au cours de l'année 2022, en particulier l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). L'ensemble des éléments présentés sont synthétisés dans une plaquette distribuée aux partenaires.

## 2. Bien vivre dans nos territoires ruraux, quels leviers ?

Mme Pietri, sous-préfète de Segré, présente la politique de la ruralité, en rappelant l'Agenda Rural, qui constitue la feuille de route du gouvernement en matière de ruralité et vise à réduire les inégalités territoriales, ainsi que la stratégie départementale qui le décline, en évoquant notamment :

- l'enjeu de la lutte contre les déserts médicaux, en présentant les mesures annoncées par le gouvernement,
- la poursuite du déploiement du réseau cuivre et le déploiement de la fibre par l'opérateur Orange ainsi que du « New Deal » pour la téléphonie mobile, qui vise à améliorer de manière localisée la couverture des zones dans lesquelles un besoin d'aménagement numérique du territoire a été identifié par les collectivités et le gouvernement. Dans le Maine-et-Loire, 16 sites ont été mis en service sur les 36 demandés pour couvrir les zones identifiées par arrêté dans le département,
- la présence de La Poste au niveau territorial, en précisant qu'en Maine et Loire, 98,5 % de la population habite à moins de 5 km et à moins de 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact, ce qui est satisfaisant. Elle pointe en revanche la problématique des communes nouvelles vis-à-vis du fonds de péréquation pour équilibrer les finances de certaines collectivités.

M. Gilles Talluau, président de l'association des maires ruraux du Maine-et-Loire, évoque la pénurie de médecins et de dentistes, en prenant l'exemple de son secteur. Il s'interroge sur le fait que la commune de Saumur ne soit pas classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Il lui paraît difficile d'attirer des médecins sur le Saumurois alors que l'implantation d'un cabinet médical sur le territoire voisin classé en ZRR permet de bénéficier d'une exonération fiscale.

M. le Préfet répond qu'une réflexion nationale est en cours sur les ZRR en y associant une mission parlementaire.

M. Talluau pose ensuite la question de savoir si le fonds Friches urbaines entre dans l'activité ANCT ou non.

M. le Préfet et Mme la Secrétaire générale de la Préfecture indiquent que le « Fonds vert » intégrera le fonds Friches. Chaque Région devrait disposer d'une enveloppe et la gestion du fonds sera très largement décentralisée. Le montant global du fonds vert sera de l'ordre de 2 milliards d'euros.

### Intervention de Marie-Odile Claude, sur le dispositif France Services (voir diaporama).

Mme Claude rappelle l'historique du réseau France Services, qui se veut un guichet unique des services publics à moins de 30 minutes du citoyen, puis évoque le bilan départemental des maisons France Services pour l'année 2022.

### Intervention de Sebastien Roussel, sur le dispositif du Volontariat Territorial en Administration (VTA) (voir diaporama).

Monsieur Roussel présente le VTA qui est un dispositif de l'ANCT qui vise à soutenir les territoires ruraux. À ce titre, il s'inscrit dans l'Agenda Rural.

Sur le département, 4 collectivités ont recruté un VTA cette année : les communes de Mûrs-Erigné, de Lys-Haut-Layon et de Cheffes ainsi que la communauté de communes de Baugeois-Vallée.

M. le Préfet reprend la parole pour rappeler que ces dispositifs sont la preuve que l'État est présent pour soutenir et accompagner les territoires ruraux.

### **3. Comment réduire la fracture numérique territoriale ? (voir diaporama)**

Mme Claude rappelle le contexte lié à la mise en place de conseillers numériques, en évoquant la somme de 250 millions d'euros consacrés par le gouvernement pour l'inclusion numérique.

Intervention de Pierre Cumin et de Christine Lucas sur la médiation numérique (voir diaporama)

M. Cumin, directeur de l'ingénierie, du tourisme et de l'environnement au Conseil départemental de Maine-et-Loire, présente les structures, schémas et stratégies déjà existants du numérique sur le territoire. Il rappelle les objectifs et le fonctionnement du réseau départemental d'inclusion numérique « la MedNum49 » qui comprend 45 professionnels et 25 structures.

Mme Christine Lucas de la MedNum49 présente ensuite les objectifs du réseau.

M. le Préfet constate que l'objectif de recruter 4 000 conseillers numériques au niveau national sera atteint et s'en félicite.

### **4. Retour sur les 1ers ateliers techniques de l'ANCT 49 (voir diaporama)**

Mme Catherine Gibaud, directrice adjointe de la direction départementale des territoires, explique que 55 personnes ont participé à 4 ateliers couvrant trois thématiques :

- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- l'eau et la renaturation en ville ;
- l'optimisation foncière.

Les objectifs des ateliers étaient de partager, entre collectivités, opérateurs et État, des questionnements ou réflexions sur des projets concrets, opérationnels, d'identifier les obstacles auxquels les collectivités font face dans ces projets ainsi que les besoins en accompagnement (technique, réglementaire, financier, etc) pour mener au mieux ces projets.

Les résultats des réflexions sont présentés et viendront nourrir la feuille de route de l'ANCT 49.

### **5. Le CEREMA : nouvelle gouvernance et nouvelle offre d'ingénierie (voir diaporama)**

M. Patrick Garnier, directeur du département des transitions territoriales à la direction territoriale ouest du CEREMA, rappelle l'historique du CEREMA et présente ensuite le nouveau cadre d'intervention de l'établissement public suite à la publication de la loi 3DS le 22 février 2022.

M. le Préfet demande quelles sont les intentions d'adhésion à ce nouveau système et de quelle manière une collectivité peut adhérer.

M. Garnier lui répond qu'actuellement les intentions d'adhésion sont de l'ordre de 500 à 2000 demandes. S'agissant de l'adhésion, les représentants des collectivités voteront pour savoir qui sera au Conseil d'Administration national du CEREMA.

Le Président de la Chambre d'agriculture pose la question de l'appui en ingénierie.

M. Garnier répond que l'appui scientifique et technique restera au CEREMA. Cependant, il y a une volonté d'accompagner davantage les projets en local en « émergence de projets ».

Le Président de l'association des maires ruraux demande en quoi la nouvelle activité du CEREMA va se distinguer de celle du CAUE.

M. Garnier lui répond que le champ d'intervention du CEREMA est plus large (experts écologues, ouvrages d'arts, etc) et se trouve à la croisée de plusieurs thématiques.

Mme Leprovost, directrice de l'AURA, s'interroge sur la limite de l'accompagnement du CEREMA, sur la durée de l'adhésion et sur l'articulation avec l'AURA.

M. Garnier lui répond qu'une adhésion prendra la forme d'un engagement pour 4 ans. Le CEREMA ne se substituera pas aux structures déjà existantes. Il prend l'exemple de l'articulation PLU/PCAET à Saint-Nazaire. Le CEREMA a aidé à l'articulation des deux documents, en laissant l'agence d'urbanisme de Saint-Nazaire accompagner le montage du PLU. Par ailleurs, il rappelle que le logiciel Urban Simul est à disposition des agences d'urbanisme.

## **Conclusion**

Monsieur le Préfet rappelle en premier lieu que les ateliers techniques du matin pourront alimenter la construction de la feuille de route de l'ANCT 49.

En second lieu, il insiste sur l'importance des CRTE en tant que leviers pour une meilleure prise en compte de certaines politiques publiques comme le soutien à la culture ou à la jeunesse. Les efforts pour l'intégration dans les CRTE des mesures relatives à la transition écologique doivent par ailleurs être poursuivis.

Monsieur le Préfet remercie les personnes présentes pour leur participation et clôture ce troisième Comité Local de Cohésion Territoriale.

**Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Délégué Territorial de l'ANCT**

  
**Pierre ORY**